



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 5953

## Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation du Tibet. En effet, la question de l'autonomie du Tibet, et surtout la question du maintien de la culture et de l'identité tibétaine sont de plus en plus préoccupantes. Elle lui demande donc quelles mesures entend prendre le gouvernement français, avec l'ensemble de ses partenaires, pour rappeler la nécessité d'un dialogue entre les autorités chinoises et la communauté tibétaine et permettre la fin de ce conflit.

## Texte de la réponse

Sans contester l'appartenance du Tibet à la Chine, la France appelle à l'ouverture d'un dialogue entre les autorités chinoises et le dalaï-lama, qui a indiqué constamment ne pas revendiquer un statut d'indépendance pour le Tibet, mais la garantie d'une autonomie véritable. Lors de visites au plus haut niveau, les autorités françaises se sont attachées à souligner auprès de leurs interlocuteurs chinois tout l'intérêt qui s'attacherait à l'ouverture d'un tel dialogue. Elles ont encouragé les autorités chinoises, à travers une déclaration du porte-parole du ministère des affaires étrangères du 18 octobre dernier, à donner suite à la récente visite en Chine d'une délégation d'envoyés du dalaï-lama. Elles espèrent que celle-ci débouchera sur un processus constructif. La France continuera d'oeuvrer en ce sens et d'attirer régulièrement l'attention des autorités chinoises sur la situation des droits de l'homme au Tibet et sur la préservation de l'identité culturelle et religieuse tibétaine, s'associant ainsi pleinement à des préoccupations partagées par l'ensemble des partenaires européens, et rappelées dans une déclaration de l'Union européenne du 12 septembre 2002.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5953

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 novembre 2002, page 3917

**Réponse publiée le :** 16 décembre 2002, page 4940